



**HAL**  
open science

# Le macellum Liviae à Rome : vrai ou faux monument augustéen ?

Estelle Bertrand, Clément Chillet

► **To cite this version:**

Estelle Bertrand, Clément Chillet. Le macellum Liviae à Rome : vrai ou faux monument augustéen ?. Mélanges de l'Ecole française de Rome - Antiquité, 2016, 128 (2), pp.469-485. 10.4000/mefra.3807 . hal-02333823

**HAL Id: hal-02333823**

**<https://hal.science/hal-02333823>**

Submitted on 14 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité

128-2 (2016)

Allevamento transumante e agricoltura - Varia

Estelle Bertrand et Clément Chillet

## **Le *macellum Liviae* à Rome : vrai ou faux monument augustéen ?**

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Estelle Bertrand et Clément Chillet, « Le *macellum Liviae* à Rome : vrai ou faux monument augustéen ? », *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité* [En ligne], 128-2 | 2016, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 01 juillet 2016. URL : <http://mefra.revues.org/3807>

Éditeur : École française de Rome

<http://mefra.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://mefra.revues.org/3807>

Document généré automatiquement le 01 juillet 2016.

© École française de Rome

Estelle Bertrand et Clément Chillet

## Le *macellum Liviae* à Rome : vrai ou faux monument augustéen ?

- 1 Dans la foisonnante bibliographie consacrée à l'œuvre urbaine d'Auguste, on admet généralement que le premier *Princeps* a offert au peuple de Rome, outre les nombreux temples et restaurations d'édifices, un nouveau marché, portant le nom de *macellum Liviae*. À l'appui de cette attestation, les savants invoquent un faisceau d'indices de nature variée et, pour la plupart, d'interprétation délicate<sup>1</sup>. L'édifice est ainsi documenté par une inscription non localisée et conservée de manière lacunaire (fig. 1) : datée de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, elle mentionne l'intervention des empereurs Gratien, Valens et Valentinien sur un [...] *cello Liviae*, texte qui a été restitué en [ma] *cello Liviae*<sup>2</sup>, d'après l'édifice du même nom mentionné au V<sup>e</sup> siècle dans la notice du *Liber Pontificalis* consacrée au pontificat de Liberius (352-366)<sup>3</sup>. Pour un certain nombre de chercheurs, il ne fait pas de doute que le nom auquel l'édifice est associé désigne l'épouse du premier *Princeps* et que l'inscription mentionne une intervention tardive sur un édifice augustéen<sup>4</sup>. L'édifice est généralement localisé sur l'Esquilin, mais s'agissant de l'identification exacte des vestiges, plusieurs hypothèses sont défendues. La première, largement répandue, identifie le *macellum* avec les restes d'un bâtiment rectangulaire découvert en 1874 par R. Lanciani, construit le long de la muraille servienne au-delà de la porte Esquiline, et assimilable indiscutablement à un *macellum*<sup>5</sup>. La seconde hypothèse place le *macellum* au sud de la *porta Esquilina* et de la *via Labicana/Praenestina*. L'une et l'autre localisation se situent à proximité immédiate de l'église San Vito dite *in macello*. Quelle que soit la localisation retenue, la datation augustéenne de l'édifice n'est pas discutée<sup>6</sup> : elle semble enfin confirmée par une source littéraire, un passage de l'*Histoire romaine* de Cassius Dion mentionnant la dédicace par Tibère et sa mère, en 7 avant J.-C., d'un monument construit par Auguste et portant le nom de Livie<sup>7</sup>.

Fig. 1 - CIL, VI, 1178, dans le mur droit du portique de Santa Maria in Trastevere, Rome



- 2 Ce faisceau d'indices épigraphique, archéologique et littéraire, tend donc à établir qu'aurait existé à Rome un *macellum Liviae* construit par le premier *Princeps* dans la zone de l'Esquilin, non loin d'un autre complexe portant le nom de Livie, la *porticus Liviae*, dont il constituerait une annexe fonctionnelle. Avec cette construction, Auguste aurait offert aux Romains un nouveau marché adapté à la croissance démographique de la métropole qui ne comptait jusqu'alors qu'un seul *macellum*, celui construit à proximité du *Forum* par M. Fulvius Nobilior lors de sa censure en 179, devenu insuffisant<sup>8</sup>. Par ailleurs, la construction d'un nouveau marché par Auguste sur l'Esquilin semble cohérente avec le réaménagement de la zone à la même époque : on sait que le plateau occupé par des nécropoles, sorte de rempart supplémentaire à la portion du mur servien, fut assaini et aménagé par les jardins de Mécène, au sud de la porte Esquiline<sup>9</sup>, tandis que la zone ouest était investie par la construction de la *Porticus Liviae* sur le terrain légué à Auguste par Vedius Pollion. La construction d'un vaste marché public, portant le nom de Livie pour le distinguer du marché républicain encore en fonction<sup>10</sup>, aurait de plus participé du programme augustéen de *publica magnificentia* en réaction contre les excès du luxe privé de la période tardo-républicaine<sup>11</sup> et aurait contribué à renforcer le complexe constitué par la *porticus Liviae* dont on sait qu'elle symbolisait les orientations monarchiques du Principat<sup>12</sup>. Peu de chercheurs, en dehors de L. Richardson, ont émis des réserves quant à cette hypothèse, qui a fini par être reconnue comme la plus probable

notamment dans l'encyclopédie de référence sur la topographie de Rome, le *LTUR*, dont on peut penser qu'il lui confèrera pour longtemps une caution supplémentaire.

- 3 Il se trouve cependant que chacune des sources invoquées pour attester l'existence d'un *macellum Liviae*, pour le localiser et le dater, pose un certain nombre de difficultés qui invitent à la plus grande prudence concernant l'existence même d'un *macellum Liviae* augustéen. Dans les lignes qui suivent, nous souhaitons, sans prétendre parvenir à proposer une nouvelle localisation indiscutable de cet édifice, retracer l'historiographie de l'identification et de la localisation modernes d'un édifice prétendument augustéen.

## Le dossier des sources littéraires : une lecture erronée de Cassius Dion

- 4 L'élément le plus fragile de l'hypothèse d'un *macellum Liviae* augustéen est la source littéraire généralement invoquée à l'appui de la datation de la dédicace de l'édifice. L'historien d'époque sévérienne Cassius Dion mentionne, au livre 55 de l'*Histoire romaine*, pour l'année 7 av. J.-C., la dédicace par Tibère et Livie d'une construction portant le nom de Livie<sup>13</sup>. Le passage ne mentionne cependant pas explicitement un *macellum*, puisque le terme employé est *temenisma*, terme générique utilisé pour désigner un enclos sacré. C'est d'ailleurs dans ce sens que les traducteurs de l'historien l'ont unanimement compris : E. Cary, pour l'édition Loeb, traduit « precinct », et les Français V. Gros et E. Boissée traduisent : « et, de concert avec sa mère, dédia le temple dit de Livie » ; J. Rich, dans son édition commentée plus récente, est encore plus explicite, puisqu'il traduit, à la limite de la glose, « he dedicated with his mother the sanctuary called the Porticus of Livia »<sup>14</sup>. Pour tous les traducteurs, il ne fait donc pas de doute que l'édifice dédié en 7 av. J.-C. est bien la *porticus Liviae*, de même certains historiens, comme Richardson<sup>15</sup>, suivi par Pisano Sartorio<sup>16</sup>, signalent que le passage de Dion invoqué pour le *macellum Liviae* peut aussi renvoyer à la *porticus Liviae*. La dénonciation la plus catégorique de ce passage est à porter au crédit de Claire De Ruyt, qui dans son étude sur les *macella* du monde romain, exclut que le passage de Dion puisse faire référence au *macellum Liviae*<sup>17</sup>. Malgré tout, le passage continue de figurer comme une attestation littéraire d'un *m. L.* augustéen<sup>18</sup>, sans doute parce que la datation augustéenne de l'édifice n'est pas mise en doute<sup>19</sup> et, peut-être, aussi parce que l'historien Cassius Dion, qui emploie un vocabulaire grec pour décrire des réalités romaines, a longtemps souffert de discrédit. Le terme de *temenisma*, employé par Dion, peut toutefois difficilement renvoyer à un édifice profane tel qu'un *macellum*, comme l'ont bien compris tous ses traducteurs. Le terme, peu fréquent dans les sources antiques, puisqu'il est employé presque uniquement par Dion<sup>20</sup>, désigne très clairement, dans toutes ses autres occurrences de l'*Histoire romaine*, un espace sacré, temple ou sanctuaire, qu'il s'agisse d'édifices romains ou non-romains<sup>21</sup>.
- 5 *A contrario*, l'historien sévérien emploie, pour qualifier les marchés de Rome, le terme générique d'*agora*, mais quand il s'agit d'un édifice public spécifique, il translittère le terme latin de *macellum*, pour éviter toute ambiguïté. C'est le cas du marché de Néron, destiné aux produits alimentaires et connu sous le nom de *macellum magnum*, qui fut dédié en 59 ap. J.-C. : καὶ τὴν ἀγορὰν τῶν ὄψων, τὸ μάκελλον ὀνομασμένον, καθιέρωσε (61, 18, 3). L'historien cherche donc à respecter le plus possible la terminologie des monuments de Rome<sup>22</sup>, et même s'il lui arrive de pratiquer la *uariatio*, les termes relèvent toujours du même champ lexical : c'est le cas des temples en l'honneur d'Isis et Sérapis qui, dans l'*Histoire romaine*, sont alternativement qualifiés de *naoi* (40, 47, 3), *temenismata* (42, 26, 2) ou simplement de *ta Iseia* (56, 24). De même, si un même terme peut renvoyer à des réalités relativement différentes, comme c'est le cas par exemple du terme *skènè*, qui désigne alternativement un théâtre, une tente militaire ou la cabane de Romulus<sup>23</sup>, il reste à l'intérieur d'un champ profane. L'examen lexical démontre qu'il est exclu que Dion ait pu employer le terme de *temenisma* pour désigner un édifice profane comme un *macellum*. Le témoignage littéraire qui a parfois été invoqué comme source d'un *macellum Liviae* augustéen mentionne bien un « édifice sacré » dédicacé par Tibère en l'honneur de sa mère Livie en 7 av. J.-C.

- 6 De quel édifice s'agit-il alors ? En 54, 23, 5, Dion a signalé qu'Auguste fit construire un *peristôon* auquel il donna le nom de Livie<sup>24</sup>. Cet édifice fut construit en 15 av. J.-C. sur l'Oppius, sur le terrain libéré par la destruction de la maison de Vedius Pollion mort la même année. Selon l'historien, Auguste lui aurait donné le nom de Livie, de manière à éradiquer la mémoire d'un riche chevalier accusé d'*adfectatio regni*. Il s'agit ici assurément de la *porticus Liviae*, dont l'origine est confirmée par Ovide et Suétone<sup>25</sup>. On soulignera du reste que le terme qui désigne l'édifice est couramment employé dans les inscriptions de langue grecque pour désigner un portique<sup>26</sup> et, dans l'*Histoire romaine*, il qualifie également l'édifice similaire construit par Pompée au Champ de Mars<sup>27</sup>. Il s'agissait de fait, à l'image du complexe pompéien du Champ de Mars, d'une vaste promenade offerte au peuple constituée d'un portique – *péristôon* – délimitant un espace à l'intérieur duquel fut ensuite érigé un petit temple à *Concordia* (Ov., *F.*, VI, 637-648), divinité ici honorée comme protectrice des liens matrimoniaux et à qui les jeunes mariés prirent l'habitude d'offrir des sacrifices pour garantir la prospérité de leur couple<sup>28</sup>.
- 7 On trouve donc dans l'*Histoire romaine* deux attestations d'un édifice dit « de Livie », et elles renvoient toutes deux au même édifice, la *porticus*. Deux occurrences supplémentaires, parfois exploitées pour attester d'édifices « liviens », doivent être écartées parce qu'elles comportent toutes les deux une erreur de texte. La première occurrence se situe au livre 56, 27, 5 : le texte des manuscrits indique une *stoa Liouia*, mais le nom de *Liouia* doit être corrigé en *Ioulia* puisque l'édifice en question est celui qui fut, d'après l'historien, « construit et dédié par Auguste en l'honneur de ses petits-fils Caius et Lucius César »<sup>29</sup> en 12 ap. J.-C., c'est-à-dire la basilique julienne<sup>30</sup>, correction encouragée par l'usage du terme *stoa*, habituel en grec, et chez Dion, pour désigner une basilique<sup>31</sup>. De fait, la correction a été unanimement adoptée<sup>32</sup>.
- 8 La deuxième occurrence supplémentaire d'un éventuel édifice « livien » se trouve au livre 68, 10, 2, mais la relecture de l'ensemble du dossier nous conduit à la corriger également. Dion précise que l'empereur Trajan avait coutume de rendre la justice soit au *Forum* d'Auguste, soit en *th stoa(i) th Liouia onomasmenh*. Puisqu'on a vu que le précédent passage mentionnait la *basilica Iulia*, ce passage serait donc le seul à évoquer une *stoa Liouia*, qui devrait, si on s'en tient au sens usuel de *stoa* chez Dion<sup>33</sup>, et en grec d'une manière générale, évoquer une basilique de Livie dont on ne connaît pas l'existence. Même si l'on admet que le terme désigne ici non pas une basilique mais un portique, en l'occurrence la *porticus Liuiaae*, on ne comprend pas davantage le sens de ce passage. Le portique de Livie est fermement localisé sur l'Oppius, non loin des thermes construits par l'empereur, mais il ne fut jamais utilisé pour rendre la justice. À l'époque impériale, l'édifice judiciaire principal était la basilique julienne, sur le *forum*<sup>34</sup>. C'est là en effet que se trouvait le tribunal des centumvirs<sup>35</sup> chargés de juger les litiges concernant les propriétés et les héritages, dont le collège et les attributions furent réformés par Trajan. Il nous semble donc pertinent de corriger ce passage et substituer *Iulia* à *Liouia*<sup>36</sup> : la correction est d'ailleurs chez Xiphilin et elle avait déjà été suggérée par l'éditeur de Dion U. P. Boissevain, sans pour autant être intégrée au texte établi<sup>37</sup>. Ce dernier passage dans lequel figurerait la mention d'un édifice « livien » nous semble donc également à écarter.
- 9 Pour conclure sur le témoignage de Cassius Dion, on lui doit deux mentions d'un édifice « livien » : au livre 54 et au livre 55, désignant selon toute vraisemblance le même édifice. Celui-ci, en l'occurrence la *porticus Liviae*, en aucun cas un *macellum Liuiaae*, est évoqué deux fois par Dion : une fois au moment de sa construction en 15 av. J.-C., sous le terme de *peristôon*, qui précise le type architectural de l'édifice, la seconde fois, lors de sa dédicace en 7 av. J.-C., par le terme de *temenisma*, désignant sa nature sacrée<sup>38</sup>, le décalage chronologique ainsi observé entre la construction et la dédicace de l'édifice étant un phénomène suffisamment fréquent à Rome pour ne pas poser de difficulté particulière<sup>39</sup>. Il faut donc, à notre sens, s'en tenir à la thèse généralement admise pour ce passage de Dion du livre 55, qui évoquerait bien la dédicace en 7 av. J.-C. de la *porticus Liviae* et renoncer à l'attestation littéraire par ce même passage de Dion d'un *macellum Liviae* augustéen.
- 10 Si l'on écarte le témoignage de Dion, existe-t-il d'autres attestations littéraires d'un hypothétique *macellum Liuiaae* ? Pour C. De Ruyt, le *m. Liviae* pourrait faire partie de ces

édifices construits par Auguste au nom de sa femme et d'autres membres de sa famille dont parle Suétone<sup>40</sup>. Cependant, l'extrait qu'elle cite à l'appui de sa démonstration est tronqué : Suétone évoque certes d'autres édifices construits par Auguste et portant le nom de membres de sa famille, mais il les énumère très précisément dans la suite de la phrase : *Quaedam etiam opera sub nomine alieno, nepotum scilicet et uxoris sororisque fecit, ut porticum basilicamque Gaii et Luci, item porticus Liviae et Octaviae theatrumque Marcelli* (« Auguste bâtit encore certains monuments au nom d'autres personnes, à savoir de ses petits-fils, de sa femme et de sa sœur, comme le portique et la basilique de Gaius et de Lucius, ainsi que les portiques de Livie et d'Octavie et le théâtre de Marcellus. »). Pas plus que le témoignage de Cassius Dion, le témoignage de Suétone ne peut donc attester de la construction d'un *macellum* dédié à Livie. Le dossier des sources littéraires du *macellum Liviae* est donc résolument vide<sup>41</sup>.

- 11 Cette absence de témoignage littéraire probant d'un *macellum* augustéen ne suffit bien entendu pas à rayer du plan de Rome le *macellum Liviae*, et les recherches archéologiques ont proposé un certain nombre d'hypothèses d'identification et de localisation d'un marché augustéen, qu'il convient maintenant d'examiner.

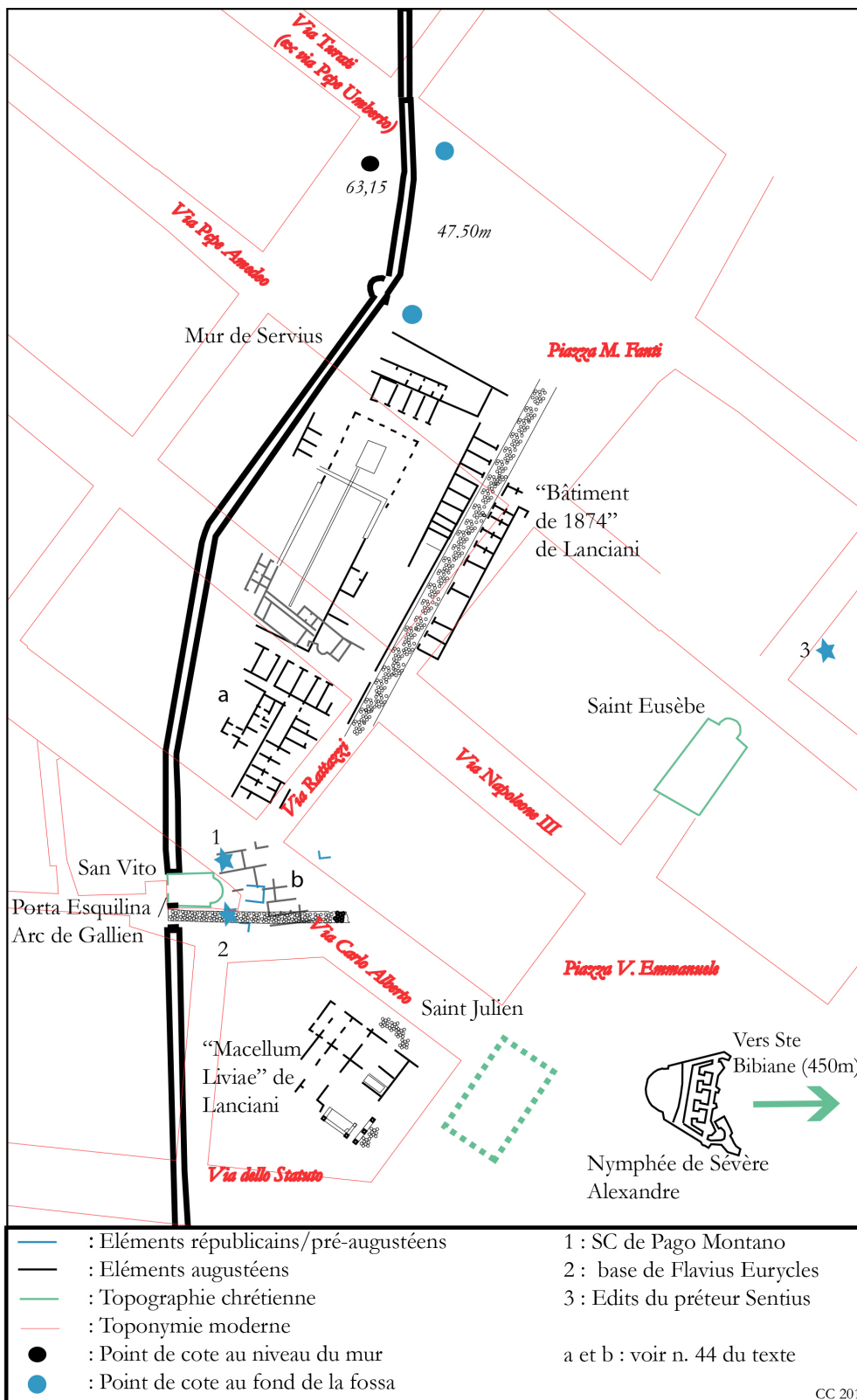
## Le dossier des sources archéologiques : histoire d'une localisation fautive

- 12 Force est de reconnaître que les attestations archéologiques d'un *macellum Liviae* d'époque augustéenne ne sont pas plus fermement assurées. Le *m. L.* a été identifié à plusieurs ensembles de vestiges archéologiques situés sur l'Esquilin, mais chaque hypothèse présente des difficultés qui ne peuvent aujourd'hui être tranchées : l'urbanisation du quartier au XIX<sup>e</sup> siècle a bouleversé cette zone en imposant des décaissements qui ont détruit en bonne partie les couches archéologiques. Nous dépendons des publications de fouilles, souvent sommaires, des archéologues de la *Commissione municipale di archeologia di Roma*, et en particulier de R. Lanciani, qui ne sont pas toujours aussi précises qu'on le souhaiterait.
- 13 La première hypothèse identifie le *m. L.* à un ensemble de vestiges mis au jour par R. Lanciani sur l'Esquilin au milieu de l'année 1874. Ces vestiges sont situés au nord de la *porta Esquilina*, le long du mur de Servius. Lors des grands travaux qui éradiquèrent pour la dernière fois les grands jardins et les *villae* de l'Esquilin pour doter la capitale du jeune royaume italien unifié de quartiers d'habitation, les fouilleurs découvrirent un ensemble de vestiges assez vaste dont la description correspond assez bien à celle d'un édifice destiné au commerce<sup>42</sup>. Il s'agissait d'une structure rectangulaire entourant une cour de 80 m sur 25. La cour était bordée d'un assez large portique (6,20 m) sur au moins trois côtés. Des boutiques disposées sur le pourtour du bâtiment ouvraient tantôt sur le portique et la cour, tantôt sur les rues extérieures. La cour centrale était dotée d'un système hydraulique perfectionné comprenant un bassin, décentré au nord dont on a sans doute trouvé l'adduction, un canal d'une largeur d'un mètre longeant le portique dans la cour, et un système d'égouts souterrains que les rapports de fouilles qualifient de « complexe ». Le bâtiment se situait hors de l'*agger servien*, selon une orientation légèrement décalée par rapport au mur qui, dans ce secteur, change plusieurs fois de direction. Le bâtiment n'est pas non plus exactement aligné avec la rue qui le longe à l'est et rejoint au sud le nœud viaire qui s'épanouissait depuis la *porta Esquilina* : des boutiques de taille variée, ouvertes sur la rue et non pas sur la cour, rattrapent l'espace ainsi créé.
- 14 La *forma Urbis*, fondée en grande partie sur les observations, parfois non publiées, de Lanciani, développe d'autres bâtiments, orientés de la même manière que le « bâtiment de 1874 », le long de l'actuelle via Ratazzi, qui appartenaient peut-être au même complexe<sup>43</sup>. Lors de la découverte, Lanciani avançait une identification tout à fait vraisemblable du bâtiment : les petites pièces ouvrant sur la rue ou sur le portique devaient être des boutiques. Certaines d'entre elles livrèrent même des restes qui témoignaient de la dernière activité commerciale qui y prit place (un vendeur de pigment, un vendeur de vin et un marchand d'onguents et de parfums selon le fouilleur<sup>44</sup>). La fonction commerciale du lieu, attestée par le plan de l'édifice<sup>45</sup>, fut aussi confirmée par la découverte de balances et de poids. Le plan livré avec cette publication succincte est beaucoup plus réduit que celui qui figura ensuite sur la *forma*.

Lanciani identifia alors le bâtiment à des *horrea* ce que la *forma* nommera pudiquement, mais de manière exceptionnelle, en se fondant sur une inscription du IV<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup> *porticus et areae [ma]ccllo Liviae (cohaerentes)*, nous y reviendrons.

15 Le bâtiment semble avoir perdu sa fonction au cours du III<sup>e</sup> siècle puisque Lanciani retrouva des traces d'habitations dont certaines pièces étaient dotées d'hypocaustes, dans la cour, entre la fontaine – utilisée plus tardivement encore pour bâtir un four à chaux – et les boutiques du sud. Le changement de fonction affecta le cœur même du complexe et non pas seulement sa périphérie<sup>47</sup>.

Fig. 2 - Les vestiges de l'Esquilin



16 Tels étaient les faits archéologiques mentionnés dans la publication rapide des fouilles de 1874-1875. Dès cette date Lanciani précisa que certains étaient tentés de voir dans ce qu'il interprétait à raison comme un *macellum*, le *macellum Liviae* connu par les sources tardives<sup>48</sup>. L'archéologue s'inscrivait en faux contre cette interprétation pour des raisons de valeur inégale. Il estimait tout d'abord invraisemblable que le bâtiment qu'il avait retrouvé fût le marché de Livie – en effet pour lui, il était clair que la Livia du *macellum* ne pouvait être que l'épouse d'Auguste – car la qualité du bâtiment était trop peu en accord avec l'idée qu'il se



faisait d'un monument dédié à la future Augusta. D'autre part, l'inscription citée ci-dessus, datée des règnes conjoints de Valentinien I<sup>er</sup>, Gratien et Valens, de la fin du IV<sup>e</sup> siècle donc, et dans laquelle il croyait lire une allusion au *macellum Liviae*, était parfaitement incompatible avec les traces d'un abandon au III<sup>e</sup> siècle. Troisième argument enfin, le bâtiment se trouvait trop loin de l'église San Vito dite *in macello*. De ces raisons, retenons celle de la discordance chronologique qui est la plus solide pour empêcher l'identification de ce que nous appelons par commodité le « bâtiment de 1874 » avec un éventuel *macellum Liviae* augustéen.

17 Lanciani proposait en revanche, et c'est la deuxième hypothèse de localisation, d'identifier le *macellum Liviae* dans d'autres vestiges mis au jour plus au sud, et sur lesquels il revient plus précisément dans le *Bulletin* de 1875<sup>49</sup>, puis plus tard encore en 1890<sup>50</sup>. La découverte d'une inscription définitivement publiée dans le *Bulletin* de 1876<sup>51</sup> sur l'espace situé devant les arcs de la *porta Esquilina* et mentionnant Flavius Eurycles Epitincanus, préfet de la ville en 450 p.C.<sup>52</sup>, *conditor* d'un *forum* (sans doute le *forum Esquilinum*), lui permet de mettre en lien cet espace avec le *macellum Liviae*.

18 En 1890, publiant l'*ordo Romanus* écrit par Benoît, chanoine de Saint Pierre au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>, Lanciani s'étonne de la mention du *macellum Liviae* dans un manuscrit si tardif alors que le bâtiment avait certainement disparu depuis longtemps déjà, et réitère son opposition à l'assimilation du « bâtiment de 1874 » au *macellum Liviae*, pour les raisons esthétiques déjà évoquées, et pour des raisons techniques sur lesquelles nous reviendrons plus bas<sup>54</sup>. Il propose enfin l'hypothèse de localisation promise en 1874 : il repère le *macellum* dans les vestiges situés au sud de la *porta Esquilina*, dans la zone délimitée au nord par la *Via Labicana/Praenestina*, au sud par la moderne *via dello Statuto*, à l'est par les modernes *via Carlo Alberto* et *piazza Vittorio Emanuele II* et à l'ouest par le mur servien. La *forma urbis* place à cet endroit effectivement un début de portique, sans doute orné d'un bassin, accolé à un bâtiment dont le plan n'est pas clair. Il ne présente en tout cas pas les caractéristiques architecturales isolées par C. De Ruyt pour le *macellum*, si ce n'est l'existence probable d'un portique<sup>55</sup>.

19 Les hypothèses du fouilleur de l'Esquilin ont connu des fortunes diverses : H. Thédenat, dans le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, suit en général Lanciani en signalant un *macellum Liviae* augustéen sur l'Esquilin, identifié alors avec le *forum Esquilinum* et résolument écarté du « bâtiment de 1874 »<sup>56</sup>. Pour Thédenat, comme pour Lanciani qui est sa source, ce dernier est identifié comme un des nombreux « marchés de quartier » dont Rome était équipée, tandis qu'il situait le *macellum* au sud de la *porta Esquilina*. Mais sur la *FUR*, gravée et publiée entre 1893 et 1901, Lanciani lui-même fait apparaître, de manière exceptionnelle et contre les interprétations proposées dans ses articles, le texte de l'inscription restituée *[ma]cello Liviae* sur la représentation du « bâtiment de 1874 ». Enfin, le tournant historiographique est pris en 1914 quand Maria Marchetti, commentant un manuscrit issu du texte de Bartolomeo Marliano (1544) qui en reprenait la teneur et parfois le texte, assimile effectivement le « bâtiment de 1874 » au *macellum Liviae*<sup>57</sup>. Bartolomeo Marliano et son successeur avaient commis la première attribution « archéologiquement fondée » de l'histoire du *macellum*, en le plaçant à gauche de la rue qui remontait de l'arc de Gallien (*porta Esquilina*) à Saint Antoine près de Sainte Marie Majeure (soit approximativement sur la *via Carlo Alberto* actuelle), sur la foi d'ossements d'animaux trouvés en grand nombre. Ces modernes topographes avaient imaginé que le *macellum* était un abattoir ou une boucherie, se fondant sur le sens de l'italien *macello*. Maria Marchetti, en commentant le manuscrit, propose de rectifier la localisation et le sens de *macellum* en proposant l'identification qui fut acceptée et qui l'est encore aujourd'hui.

20 En 1929 en effet, Platner et Ashby la donnent en renvoyant à une lecture faussée donc, des articles de Lanciani de 1874 et 1890<sup>58</sup>. En 1983, C. De Ruyt admet l'identification dans son ouvrage consacré aux *macella*, même si ce qui intéresse son propos est le modèle architectural du « bâtiment de 1874 » qui, *macellum* de Livie ou non, était sans conteste un *macellum*<sup>59</sup>. Prudemment en 1990, Richardson rappelle les hypothèses en cours, et conclut de manière radicale mais raisonnable : « we are still uncertain where to put the *macellum Liviae* and what

it was, but, because it figures in the historical record only peripherally, it was probably not a major monument »<sup>60</sup>.

21 Enfin la notice du *LTUR* en 1996, due à G. Pisani Sartorio se range à l'hypothèse devenue traditionnelle en la jugeant la plus probable<sup>61</sup>.

## Essai de relecture du dossier archéologique

22 Ce long parcours historiographique achevé, il nous faut revenir sur les raisons positives qui permettent de douter de l'identification du « bâtiment de 1874 » avec le *macellum Liviae*. Si l'on écarte la question du décorum avancée par Lanciani, les quelques rares éléments de datation trouvés et surtout relevés dans les fouilles de 1874 orientent vers une date trajano-hadrienne. En effet, l'adduction d'eau du bassin central semble avoir été assurée par une fistule de plomb portant le nom d'un procureur de Trajan et postérieure, d'après la titulature, au 20 février 116, puisque l'*optimus Princeps* porte déjà le titre de *Parthicus*<sup>62</sup>. Une difficulté surgit, comme souvent, de l'imprécision ou plutôt de la discordance entre le *Bulletino* et la représentation graphique sur la *forma Urbis*, car la *fistula aquaria* est clairement donnée par l'un comme extérieure à la zone du bâtiment et hypothétiquement liée à l'adduction d'eau du bassin<sup>63</sup>, tandis que la seconde représente clairement la même *fistula* dans le bâtiment en lien avec le bassin. En toute rigueur donc les deux éléments ne sont pas assurément liés. Lanciani, seul lien entre les fouilles, leur publication et la représentation graphique sur la *forma* laisse régner un grand flou sans que l'on sache à quelle strate de son discours accorder créance.

23 Deuxième élément de datation : les marques sur les briques. Celles qui furent relevées et publiées par Lanciani en 1874 et composant une partie des murs du bâtiment, sont datées par le *CIL XV* d'au plus tôt 123 p.C., sinon du milieu du II<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>. La cour en revanche, était revêtue d'un *opus spicatum*, pavement en arête de poisson qui ne possède pas de datation particulière. Reste évidemment le cas du mur réticulé qui fonde un des grands côtés du bâtiment. Le grand arc chronologique d'attestation de cette technique à Rome empêche toute conclusion certaine. Attendu que le réticulé fut employé de Sylla aux Antonins<sup>65</sup>, deux interprétations sont en concurrence : soit le mur témoigne d'un état ancien, remanié à la période trajano-hadrienne, soit, l'ensemble du bâtiment date de cette époque, ce que n'interdit pas l'usage du réticulé. L'emploi conjoint de la brique et du réticulé, en particulier dans les zones humides, est attesté avec régularité jusqu'au règne d'Hadrien<sup>66</sup>. Le *Bulletino* n'est cependant pas assez complet sur la question et nous manquons de données chronologiques fiables pour assigner tel mur à telle époque.

24 Le « bâtiment de 1874 » serait donc à identifier avec un *macellum* d'époque trajanienne, ce qui pourrait correspondre avec la politique de l'*optimus Princeps*. L'emplacement du *macellum* correspondant exactement à l'ancienne *fossa* de l'*agger* de Servius Tullius, il faut imaginer que celle-ci avait définitivement été comblée dans les premières années du Haut-Empire, faisant disparaître par ailleurs les bornes qui protégeaient l'espace public situé au pied du rempart<sup>67</sup>. Le lieu d'installation était en effet bien choisi : situé au bord d'un nœud viaire important tant par son flux à l'extérieur de la ville (canalisé par les *viae Labicana-Praenestina* et *Tiburina*) qu'à l'intérieur (*vicus Sabuci*, *vicus Suburanus*), il devait par ailleurs se trouver à l'extérieur des barrières d'octroi installées vraisemblablement sous le Haut-Empire aux portes de l'ancienne muraille servienne<sup>68</sup>. En effet, on a trouvé, peut-être *in situ*, plusieurs bornes d'un octroi, dressées après 176 sous les empereurs Marc-Aurèle et Commode. Plusieurs bornes du même type se trouvaient près des portes des futures murailles d'Aurélien et une seule fut trouvée près de la *porta Esquilina*<sup>69</sup>, sur le mur servien, donc. Est-ce un indice signalant qu'à cette époque, se trouvait près de cette porte un marché qui justifiait ce décrochement dans l'alignement des bornes d'octroi en empêchant que la barrière ne fût placée trop loin de la ville ? L'Esquilin fut une zone indéniabile de croissance de la Ville et l'urbanisation en *continentia tecta* se développa depuis le début du règne d'Auguste. On peut éventuellement mettre en lien la construction de ce marché sous Trajan avec la disparition définitive du vieux *macellum* près du *Forum* quelques années auparavant<sup>70</sup> : la construction du *forum transitorium* commencée par Domitien et parachevée par Nerva avait éradiqué la vieille place qui avait été restaurée

- plusieurs fois, sous les Julio-claudiens, puis sous l'Empire avant de disparaître complètement, concurrencée par le *macellum magnum* (lui aussi construit en lien à l'extérieur d'une porte, la *Caelimontana*) ouvert par Néron<sup>71</sup>. Mais le nouveau marché ne suffisait sans doute pas et l'ouverture de ce nouvel espace sous Trajan désengorgea sans doute le marché néronien.
- 25 Pour résumer, il y aurait donc bien, sur l'Esquilin, un édifice identifiable à un marché, mais les éléments de datation observés le situent à l'époque de Trajan, non à l'époque augustéenne. À ce point de nos observations, l'interprétation traditionnelle de la consécration par Tibère, en 7 av. J.-C., d'un *macellum Liviae* et de sa localisation sur l'Esquilin ne paraît plus acceptable. Nous ne voudrions cependant pas nous arrêter sur un tel champ de ruines, et il nous faut tenter d'examiner d'autres pistes possibles concernant ce *macellum Liviae* malgré tout attesté par des sources que nous ne pouvons révoquer parce que tardives.
- 26 Nous l'avons vu, Lanciani avait proposé lui-même une nouvelle hypothèse de localisation, mais les bâtiments sont trop mal décrits dans le *Bullettino* et dans la *forma* pour que nous puissions faire autre chose qu'accorder notre crédit à l'archéologue qui fouilla ces lieux aujourd'hui irrémédiablement détruits. Un réexamen de nos sources est cependant à même de nous aider à porter quelques éléments de confirmation à des hypothèses émises par d'autres avant nous. C. De Ruyt a rassemblé la totalité des sources mentionnant le *macellum* dit *Liviae* (avec une orthographe plus ou moins fixe, qui est, nous le verrons, certainement signifiante). Nous nous permettons de renvoyer à son catalogue, en nous contentant de citer les sources dans l'ordre chronologique et en n'apportant que les éléments de commentaires nécessaires à notre propos<sup>72</sup>.
- 27 La première attestation chronologique du *macellum Liviae*, nous l'avons vu, se trouve dans une inscription datée des règnes conjoints de Valentinien I<sup>er</sup>, Gratien et Valens, donc d'entre 367-375<sup>73</sup>. Il s'agit d'une inscription de provenance inconnue consignée dans le catalogue anonyme d'Einsiedeln après les inscriptions de la porte Prénestine<sup>74</sup> et dont seule la partie centrale (en majuscules droites) est conservée en remploi dans un mur de l'Église S. Maria in Trastevere. L'inscription mentionnait l'ajout de portiques, entre 367 et 375, par les empereurs Gratien, Valens et Valentinien au *...JCELLO LIVIAE*<sup>75</sup>. Le texte, mutilé dès l'origine, a été restitué en *macello*, par rapprochement avec le *macellum Liviae* mentionné, quoiqu'avec une orthographe différente, dans les *Régionnaires* et dans le *liber Pontificalis* mentionnés *infra*. On peut signaler, pour étayer cette restitution, que les mêmes empereurs sont crédités d'interventions similaires sur des *macella* d'Afrique et, plus probant encore, que le portique est un élément architectural régulièrement ajouté aux *macella* d'après les inscriptions commémoratives de travaux<sup>76</sup>. Par ailleurs la taille de l'inscription<sup>77</sup>, gravée sur une architrave en marbre, semble indiquer un bâtiment public monumental, ce qui correspond assez bien à un édifice tel qu'un *macellum*, édifice de prestige construit par de riches évergètes ou, à Rome, par l'empereur<sup>78</sup>.
- 28 La deuxième attestation se trouve dans le *Liber Pontificalis* au chapitre du pontificat de Liberius (352-366), ce qui nous place avant l'inscription des trois empereurs, même si le *Liber* n'a été compilé qu'au V<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>. Il est question d'un *macellum Libiae*, de même, au sujet de la même basilique de Liberius, au chapitre consacré à Sixte III (432-440)<sup>80</sup>.
- 29 Une possible troisième attestation se trouve dans les listes de *Régionnaires* appelées *Notitia* et *Curiosum*, rédigées au cours du IV<sup>e</sup> siècle, qui placent toutes deux un *macellum Liviani* dans la V<sup>e</sup> région entre le *lacus Orphei* et le nymphée rebâti par Alexandre Sévère qui se trouvait immédiatement hors de la *porta Esquilina*<sup>81</sup>. La nature de ces documents et, par conséquent, les modalités de leur utilisation sont loin de faire consensus<sup>82</sup>, et il reste extrêmement difficile de tirer argument des informations qu'ils donnent<sup>83</sup>. Si l'on ne peut tenir pour certain le fait que les listes étaient établies suivant un ordre topographique, la proximité géographique du *macellum* avec le nymphée dû à Alexandre Sévère semble pourtant confirmée par un texte du XII<sup>e</sup> siècle retraçant l'itinéraire d'une procession entre Sainte Marie Majeure et le Latran.
- 30 Une autre attestation enfin provient d'un collier d'esclave datant de la fin du IV<sup>e</sup> siècle localisant le domicile du maître, un Cethegus, *in macellum Libiani regione tertia*<sup>84</sup>. La question de la III<sup>e</sup> région a été diversement interprétée : la localisation peut concerner le domicile du

maître, dans ce cas le *m.L.* serait dans la V<sup>e</sup> région tout près de la III<sup>e</sup><sup>85</sup>, soit elle concerne le *m.L.* lui-même et dans ce cas il s'agirait de la III<sup>e</sup> région ecclésiastique qui comprenait la III<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> augustéennes<sup>86</sup>.

31 Le *Chronicon* de Benoît de Soracte lie quant à lui, au X<sup>e</sup> s.<sup>87</sup>, le *macellum* à l'église Saint Eusèbe : *ab Ecclesia Sancti Eusebii iuxta macellum paruum pene ad portas Salaria*. Comme cela a été justement noté nous avons là une erreur du texte sur le nom de la porte qui n'est certainement pas la *Salaria* : Saint Eusèbe se situe entre la *porta Esquilina* (dans le rempart servien) et la *porta Tiburtina* (dans le rempart d'Aurélien).

32 Chez Benoît, chanoine de Saint Pierre (XII<sup>e</sup>), un *macellum Livianum* se trouve mentionné dans la description d'une procession, venant de Sainte Marie Majeure et se dirigeant vers le Latran<sup>88</sup> : ... *intrans sub arcu ubi dicitur Macellum Livianum, progreditur ante Templum Marii quod vocatur Cimbrum...* L'arc est celui dit de Gallien qui est l'ancienne *porta Esquilina*, tandis que le *Templum Marii* est le nymphée reconstruit par Alexandre Sévère qui fut pris au Moyen Âge pour les trophées mariens de la guerre des Cimbres.

33 Chez Giovanni Cavallini (XIV<sup>e</sup>)<sup>89</sup>, l'église San Vito *in macello* est localisée *inter memoriam Cymbrorum et macellum Liberiae*.

34 Biondo Flavio (XV<sup>e</sup>) lie très nettement et de manière globale tous ces bâtiments : *Macellum ubi et quid arcus Sancti Viti. Macellum item quod Liviae dictum est in Exquiliis fuisse hinc constat, quod ecclesia Sancti Viti et arcus illi contiguus viam complexus Praenestinam in macello cognominantur*. Ainsi, à son époque, non seulement l'église San Vito, mais aussi l'arc seraient nommés *in macello*<sup>90</sup>. Francesco Albertini (début XVI<sup>e</sup>) situe l'arc dit de Gallien (ancienne *porta Esquilina*) *apud macellum Lyviae, vulgo arcus Sancti Viti ob propinquitatem ecclesiae Sanctorum Viti et Modesti*<sup>91</sup>. Bartolomeo Marliano (XVI<sup>e</sup>) que nous avons déjà cité est le seul à situer le *macellum Liviae* avant la *porta Esquilina* sur la foi de témoignages archéologiques<sup>92</sup>.

35 Nouveau parcours bibliographiques, nouvelles conclusions : que nous apprennent ces sources ? D'abord, que le nom du *macellum* est associé à celui de Livie dans les sources les plus anciennes – *Liber Pontificalis* et inscription –, mais que la dénomination a varié dans le temps : ces premières sources qui datent très vraisemblablement d'un moment où le marché était encore en service, le nomment *Libiae* ou *Libiani*. La modification n'est pas en soi capitale car on connaît la proximité des deux phonèmes et leur évolution différenciée ou non du latin aux langues romanes.

36 S'agissant de la localisation, un certain nombre de documents placent le *macellum* dans la zone proche de l'arc et de la future église San Vito qui existe encore aujourd'hui et porte ce nom depuis le XV<sup>e</sup> siècle dans nos documents. Les deux localisations les plus extrêmes sont celle de Marliano que nous avons écartée, et celle de Benoît de Soracte qui lie l'épiclèse *in macello* à l'église Saint Eusèbe, mentionnée pour la première fois dans un document de 474<sup>93</sup> et non à l'église San Vito. Mais comme Benoît de Soracte a commis une erreur sur le nom des portes, son témoignage a été révoqué en doute. L'avis courant au Moyen Âge et à la Renaissance qui lie l'appellation *in macello* à l'arc et à l'église San Vito toute proche, est cependant fondée sur les Régionnaires qui placent le *macellum* dans l'environnement du nymphée d'Alexandre Sévère. Nous avons vu cependant que le *macellum* ne pouvait être identifié au bâtiment trajanien, qui, à cette époque, avait été abandonné et réutilisé comme habitations.

37 Il est de bonne méthode de remonter à la source la plus ancienne qui reste pour nous le *Liber Pontificalis*, à la notice consacrée au pape Liberius (352-366) et à la basilique qu'il construisit à Rome. Cette basilique fut construite *juxta macellum Liviae* pendant son pontificat, ravagée pendant les troubles qui opposèrent après la mort de Libère, Damase et Ursinus, et reconstruite ensuite<sup>94</sup>. Cette basilique a été diversement localisée. G. de Spirito, l'auteur de la notice qui lui est consacrée dans le *LTUR* en reprend l'histoire et fait émerger les points suivants : la *basilica* devait se trouver sur l'Esquilin, près d'une diaconie du nom de San Vito dont le souvenir lui était attaché. Cette église San Vito n'est cependant pas l'église actuelle qui porte ce nom car il semble qu'il y ait eu plusieurs bâtiments chrétiens consacrés

à San Vito sur l'Esquilin : il faudrait voir dans le San Vito attaché à la *basilica Liberii*, une basilique située près de Santa Bibiana, et de la porte Tiburtine, détruite au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle. Cette église San Vito documentée en 340 aurait porté le nom de *in macello*<sup>95</sup>. Dans ce cas-là, il faudrait imaginer que, à la destruction de cette première église, le nom se serait alors transmis à l'église actuelle, remontant au XV<sup>e</sup> siècle<sup>96</sup>. La basilique de Liberius est identifiée par G. de Spirito avec celle mentionnée dans la vie d'Innocent I (401-417) et consacrée par le pape Simplicius (468-483) à Santa Bibiana dont les variantes orthographiques sont nombreuses : Viviana, Bibina, Libiana, Bibianus, Biviane<sup>97</sup>. L'hypothèse avancée par l'archéologue serait alors que la basilique construite par Liberius, aurait porté le vocable de Sainte Bibiana après sa reconstruction par Simplicius. Il la situe à l'emplacement du *forum Tauri* en s'appuyant sur un rapprochement onomastique et chronologique. Pour lui, le *forum* aurait été construit par Flavius Taurus, consul en 361 a.C., disgracié par Julien l'Apostat et réhabilité par Valentinien et Valens. Sous le règne de Julien précisément est placé le martyr de Sainte Bibiana<sup>98</sup>. Attendu que nous possédons une inscription qui mentionne la restauration éventuelle du *macellum Liviae* sous Valentinien et Valens<sup>99</sup>, l'auteur fait l'hypothèse que le Taurus en question restaura un *macellum* antérieurement construit en bâtissant le *forum* qui porte son nom tout à côté. Au même moment, Liberius construisait la basilique qui, quelques années plus tard, sous Simplicius porta le nom de Santa Bibiana, laquelle n'est peut-être qu'une sainte « étimologique » portant le nom d'une martyre attachée au *macellum Liviae*<sup>100</sup>.

38 Tout ceci ne reste qu'un faisceau d'hypothèses, mais contribuerait à placer le *macellum* beaucoup plus au nord-est, près de la future porte Tiburtine dans le mur d'Aurélien. Pouvons-nous faire une hypothèse de datation pour la création de ce marché ? D'après Lanciani, le *macellum* de la porte Esquiline, dont nous avons montré qu'il pouvait être daté de l'époque de Trajan, fut abandonné au III<sup>e</sup> siècle. Cela semble confirmé par le déplacement tardif de la ligne d'octroi près de la porte Esquiline : en 176, le marché était en activité et fixa la barrière vers la porte. Après son abandon au III<sup>e</sup>, rien n'empêchait l'octroi de se déplacer vers son emplacement définitif, près de la muraille d'Aurélien. L'abandon du marché au début du III<sup>e</sup> siècle pourrait correspondre à la construction d'un nouveau marché, plus loin, hors de la zone qui s'urbanisait lentement. C'est ce nouveau marché qui aurait fait l'objet d'une reconstruction par Taurus sous les trois empereurs, selon l'hypothèse formulée par G. de Spirito.

39 Mais *quid* du nom ? Nous disposons de deux « traditions » contemporaines : l'inscription et le *liber Pontificalis* mentionnent un *macellum Liviae*, tandis que les régionnaires et le collier d'esclaves indiquent un *macellum Liviani*, deux traditions que l'on peut retrouver dans le *macellum livianum* évoqué par Benoît au XII<sup>e</sup> s. Trois hypothèses doivent être envisagées : en premier lieu nous pourrions être en présence de deux *macella* distincts, mais situés dans la même région, car les précisions topographiques qui accompagnent ces textes concernent les mêmes zones. Le premier aurait été construit par ou en l'honneur d'une Livia et le second bâtiment par ou en l'honneur d'un Livianus. L'hypothèse de deux bâtiments aux fonctions similaires et aux noms voisins dans la même zone semble toutefois peu probable. La seconde hypothèse est celle d'un seul *macellum*, construit par une Livia ou en l'honneur d'une Livia, l'adjectif *livianus* constituant alors un dérivé du gentilice féminin Livia et renvoyant au même édifice<sup>101</sup>. L'identité de Livia, dans ce cas, n'est pas clairement établie. Il peut s'agir de l'épouse d'Auguste, mais cette attribution, non attestée par les sources littéraires, traduit le danger d'une prosopographie qui cède aux rapprochements homonymiques et n'est pas la seule possible. Le *nomen* des *Livii* ne s'éteignit pas sous l'Empire et il est possible que nous ayons avec ce *macellum* la trace d'une femme de cette famille qui se situe hors du champ actuel de nos connaissances prosopographiques. Le fait qu'une femme donne son nom à un bâtiment public à cette époque pourrait par ailleurs trouver un parallèle dans le très problématique *forum Appiae* mentionné dans l'itinéraire Einsiedeln<sup>102</sup>. Une troisième hypothèse expliquant cette double dénomination doit enfin être envisagée : il pourrait s'agir d'un seul *macellum* construit par un Livianus et qui aurait porté deux noms, celui de *macellum Liviani/Livianum*, d'après le *nomen* du constructeur, et celui de *macellum Liviae* qu'il aurait donné à sa construction pour

lui accorder un surcroît symbolique de valeur. Quelques sondages prosopographiques donnent plusieurs individus ayant porté ce nom et les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles sont féconds en *forum* portant le gentilice de leur constructeur, ou du moins de leur restaurateur, qui s’arrogèrent parfois le titre de *conditor huiusce fori*<sup>103</sup>. En imposant, comme l’atteste l’inscription officielle des travaux d’embellissement au IV<sup>e</sup> siècle, le nom de *macellum Liviae*, Livianus aurait effacé la marque ancienne de la dépendance de sa *gens* à celle de sa *gens* d’adoption, en mettant en avant la représentante la plus brillante de cette famille<sup>104</sup>.

40 Il est bien évident que nous nous trouvons là au cœur de conjectures qui ne sont pas assises sur des éléments positifs de confirmation, mais la double dénomination contemporaine du *macellum* ne semble pouvoir s’expliquer avantageusement qu’en recourant à la seconde ou à la troisième hypothèse.

41 Au terme de ce parcours, quels éléments pouvons-nous retirer ? L’enjeu de cette reprise du dossier du *macellum Liviae*, plus que d’en proposer à tout prix une nouvelle localisation, était de tirer au clair la trame d’une identification très hypothétique et d’inviter à la plus grande prudence. Il y a bien eu un *macellum Liviae* à Rome mais ni les sources littéraires ni les sources archéologiques ne permettent d’établir qu’il s’agit d’un édifice augustéen. Nous avons essayé de montrer que la datation augustéenne de l’édifice se fondait, en raison probablement du poids historique de l’œuvre du premier *Princeps*, sur le nom de Livie associé à l’édifice dans une inscription du IV<sup>e</sup> siècle, sur une lecture erronée d’un passage de l’*Histoire romaine* de Cassius Dion et sur une interprétation contestable de vestiges mis au jour par Lanciani en 1874 et assimilables à un *macellum*, plus vraisemblablement d’époque trajanienne. Il semble clair que ni le *macellum Liviae* de l’inscription ni le *macellum* de 1874 ne doivent plus être datés de l’époque augustéenne, mais que nous avons affaire à un édifice construit probablement au milieu du III<sup>e</sup> siècle par un Livianus ou une Livia et connu sous une double dénomination. La localisation de ce *macellum Liviae/Liviani*, reste toutefois problématique : celle que nous avons proposée n’est pas tout à fait assurée, car elle va à l’encontre, en partie, du témoignage des régionnaires et qu’elle ne peut s’appuyer sur des faits archéologiques indiscutables. Les hypothèses que nous avons prudemment tramées ne doivent pas masquer leur véritable nature : aucune fouille n’a pour l’instant révélé l’emplacement du *forum Tauri*, ni même l’existence d’un *macellum* dans la partie nord-est de l’Esquilin. Seules de nouvelles trouvailles dans cette région malheureusement fort endommagée au XIX<sup>e</sup> siècle pourront nous aider à affiner notre connaissance de la topographie romaine de cette zone et à valider nos hypothèses.

---

### **Bibliographie**

Ackroyd 1992 = B. G. Ackroyd, *Porticus Iulia or Porticus Liviae ? The reading of Dio 56, 27, 5*, dans *Athenaeum*, LXXX, 1992, p. 196-199.

Ackroyd 2000 = B. G. Ackroyd, *The porticus Gai et Luci, the porticus Philippi, the porticus Liviae*, dans *Athenaeum*, LXXXVIII, 2000, p. 563-580.

Adam 1984 = J.-P. Adam, *La construction romaine, matériaux et techniques*, Paris, 1984.

Annibaldi 1940 = G. Annibaldi, *Roma. Piastra di collare di schiavo* dans *Notizie degli scavi di Antichità*, 1940, p. 312-313.

Scheid 2007 = Auguste, *Res gestae divi Augusti*, texte, traduction et commentaire J. Scheid, Paris, (CUF), 2007.

Barrett 2002 = A. Barrett, *Livia, first lady of imperial Rome*, Yale, 2002.

Bauer 1997 = F. A. Bauer, *Einige weniger bekkante Platzanlagen im spätantiken Rom* dans *Pratum romanum*, R. Colella, M. Gill, L. Jenkins and P. Lamers (dir.), Wiesbaden, p. 27-54.

Behrwald 2006 = R. Behrwald, *Les régionnaires de Rome : stratigraphies d’un texte*, dans *Comptes rendus de l’Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2006 p. 743-764.

*Dix mille...* 1991 = Bénédictins de Ramsgate, *Dix mille saints, dictionnaire hagiographique*, Québec, 1991.

- Boudreau-Flory 1984 = M. Boudreau-Flory, *Sic exempla parantur : Livia's shrine to Concordia and the porticus Liviae*, dans *Historia*, XXXIII, 1984, p. 309-330.
- Caruso – Volpe 1995 = G. Caruso et R. Volpe, *Mura serviane in piazza Manfredo Fanti* dans *Archeologia Laziale*, XII, 1, S. Quilici Gigli (dir.), Rome, 1995 (*Quaderni del centro di studio per l'archeologia etrusco-italica*, 23), p. 185-191.
- Gros-Boissée 1845-1870 = Dion Cassius, *Histoire romaine*, Texte et traduction E. Gros and V. Boissée, Paris, 1845-1870.
- Fromentin, Bertrand 2008 = Dion Cassius, *Histoire romaine, livres 45-46*, Texte et traduction V. Fromentin et E. Bertrand, Paris, (CUF), 2008.
- Chillet 2011 = C. Chillet, *Limites de la ville et symboles du pouvoir à Rome : les ambiguïtés des jardins de Mécène*, dans *Histoire urbaine*, 31, 2011, p. 151-170.
- Coarelli 1984 = F. Coarelli, *Roma sepolta*, Rome, 1984.
- Coates-Stephens 2004 = R. Coates-Stephens, *Porta Maggiore : monument and landscape : archaeology and topography of the southern Esquiline from the Late Republican period to the present*, Rome, 2004.
- Cortès Copete 2011 = Dion Casio, *Historia romana. Libros L-LX*, traducción y notas de Juan Manuel Cortés Copete, Madrid, 2011.
- De Ruyt 1983 = C. De Ruyt, *Macellum, marché alimentaire des Romains*, Louvain la neuve, 1983.
- Delehay 1936 = H. Delehay, *Etude sur le légendaire romain, les saints de novembre et décembre*, Bruxelles, 1936 (coll. *Subsidia hagiografica*, 23).
- Dyson 2010 = S. Dyson, *Rome, a living portrait of an ancient city*, Baltimore, 2010.
- Edmondson 2009 = J. Edmondson, *Augustus*, Edimbourg, 2009.
- Ferrary 2001 = J.-L. Ferrary, *A propos du fragment 90 Peter (IV, 15 Chassignet) des Origines de Caton et de la tradition varronienne sur les origines du Macellum*, dans *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, LXXV.2, 2001, p. 317-327.
- Gatti 1888 = G. Gatti, *Di un sacello compitale dell'antichissima regione esquilina*, dans *Bullettino della commissione comunale archeologica di Roma*, XVI, 1888, p. 221-239.
- Grimal 1969 = P. Grimal, *Les jardins romains*, Paris, 1969.
- Gros 1996 = P. Gros, *L'architecture romaine, I. Les monuments publics*, Paris, 1996.
- Guilhembet 1995 = J.-P. Guilhembet, *Habitavi in oculis, recherches sur la résidence urbaine des classes dirigeantes romaines des Gracques à Auguste*, thèse soutenue pour l'obtention du grade de docteur de l'Université de Provence, 1995.
- Guilhembet 1996 = J.-P. Guilhembet, *La densité des domus et des insulae dans les XIV régions de Rome selon les Régionnaires : représentations cartographiques*, dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*, CVIII, 1996, p. 7-26.
- Guilhembet 2010 = J.-P. Guilhembet, *De la topographie urbaine à la métropole étendue. Tendances récentes de la recherche sur la Rome antique*, dans *Histoire Urbaine*, XXIX, 2010, p. 181-198.
- Hinard 2005 = F. Hinard, *Dion Cassius et les institutions de la République romaine*, dans *Alle radici della casa comune europea*, L. Troiani and G. Zecchini (dir.), Rome, p. 261-281.
- Hülsen 1927 = C. Hülsen, *Le Chiese di Roma nel Medio Evo*, Florence, 1927.
- Kuhn 1985 = G. Kuhn, *Untersuchungen zur Funktion der Säulenhalle in archaischer und klassischer Zeit*, dans *Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts*, C, 1985, p. 169-317.
- Lanciani 1874 = R. Lanciani, *Delle principali scoperte avvenute nella prima zona del nuovo quartiere Esquilino*, dans *Bullettino della commissione comunale archeologica di Roma*, II, 1874, p. 195-223.
- Lanciani 1875 = R. Lanciani, *Decreto edilizio intorno il sepolcro esquilino*, dans *Bullettino della commissione comunale archeologica di Roma*, III, 1875, p. 190-203.
- Lanciani 1890 = R. Lanciani, *L'itinerario di Einsideln e l'ordine di Benedetto Canonico*, dans *Monumenti antichi*, II, 1890, p. 438-551.
- Lassere 2005 = J.-M. Lassere, *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, 2005.
- Le Gall 1991 = J. Le Gall, *La muraille servienne sous le Haut-Empire*, dans *Rome, l'espace urbain et ses représentations*, F. Hinard et M. Royo (dir.), Paris, p. 55-63.
- Magi 1971 = F. Magi, *Il calendario dipinto sotto Santa Maria Maggiore*, fascicule de : *Atti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia. Memorie*, XI Cité du Vatican, 1971.

- Marchetti 1914 = M. Marchetti, *Un manoscritto inedito riguardante la topografia di Roma*, dans *Bullettino della commissione comunale archeologica di Roma*, XLII, 1914, p. 343-405.
- Montecchi Palazzi 1984 = T. Montecchi Palazzi, *Cencius camerarius et la formation du Liber censuum de 1192*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, 96.1, 1984, p. 49-93.
- Merkel 1841 = Ovide, *Ovidii Fastorum libri sex*, Texte K. R. Merkel, Berlin, 1841.
- Moretti 2001 = J.-Ch. Moretti, *Théâtre et société dans la Grèce antique : une archéologie des pratiques théâtrales*, Paris, 2001.
- Palmer 1980 = R. E. A. Palmer, *Customs on market goods imported into the city of Rome*, dans *The seaborne commerce of Ancient Rome : studies in archaeology and history*, J. H. d'Arms and E. C. Kopff (dir.), Rome, (Memoirs of the American academy in Rome, 36), p. 217-233.
- Platner – Ashby [1929], 2002 = S. B. Platner et T. Ashby, *A topographical dictionary of ancient Rome*, Oxford, [1929], 2002.
- Rich 1990 = J. Rich, *Cassius Dio, The Augustan settlement (Roman History 53. 1-55. 9)*, Warminster, 1990.
- Richardson 1992 = L. Richardson, *A new topographical dictionary of Ancient Rome*, Baltimore, Londres, 1992.
- Rodríguez Almeida 1981 = E. Rodríguez Almeida, *Forma urbis marmorea aggiornamento generale 1980*, Rome, 1981.
- Royo 1999 = M. Royo, *Domus imperatoria, topographie, formation et imaginaire des palais impériaux du Palatin*, Rome, 1999 (*BEFAR*, 303).
- Sablayrolles 1981 = R. Sablayrolles, *Espace urbain et propagande politique. L'organisation du centre de Rome par Auguste (Res gestae, 19 à 21)*, dans *Pallas*, 28, 1981, p. 59-77.
- Santa Maria Scrinari 1979 = V. Santa Maria Scrinari, *Brevi note sugli scavi sotto la chiesa di S. Vito* dans *Archeologia laziale* 2, S. Quilici Gigli (dir.), Rome, 1979, (Quaderni del centro di studio per l'archeologia etrusco-italica, 3), p. 58-62.
- ShIPLEY 1931 = F. W. Shipley, *Chronology of the building operations in Rome from the death of Caesar to the death of Augustus*, dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, IX, 1931, p. 7-60.
- Stroppa 1998 = Cassio Dione, *Storia romana. 5. Libri LII-LVI*, introd. di Giovannella Cresci Marrone ; trad. di Alessandro Stroppa ; note di Francesca Rohr Vio, Milan, 1998.
- Valentini – Zucchetti 1940-1953 = R. Valentini et G. Zucchetti, *Codice topografico della città di Roma*, Rome, 1940-1953.
- Van Haeperen 1997 = F. Van Haeperen, *Nouvelle proposition d'identification des vestiges découverts sous la basilique Sainte-Marie-Majeure de Rome : un sanctuaire de Cybèle*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, LXVII, 1997, p. 65-98.
- Van Haeperen 1998 = F. Van Haeperen, *L'épigramme VII, 73 de Martial à la lumière de l'identification des vestiges retrouvés sous la basilique Sainte Marie Majeure de Rome à un temple de Cybèle*, dans *l'Antiquité Classique*, LXVII, 1998, p. 231-235.
- Visconti 1876 = P. -E. Visconti, *Decadi epigrafiche capitoline-decade seconda* dans *Bullettino della commissione comunale archeologica di Roma*, IV, 1876, p. 41-47.
- Walser 1987 = G. Walser, *Die Einsiedler Inschriftsammlung und der Pilerführer durch Rom (Codex Einsidlensis 326)*, Facsimile, Umschrift, Übersetzung und Kommentar, Stuttgart, 1987.
- Zanker 1989 = P. Zanker, *Augusto e il potere delle immagini*, Turin, 1989.
- Zucchetti 1920 = G. Zucchetti, *Il Chronicon di Benedetto, monaco di S. Andrea del Soratte, e il Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*, Rome, 1920.

---

## Notes

1 De Ruyt 1983, p. 163-172 ; *LTUR s.v. macellum Liviae*.

2 *CIL*, VI, 1178 = *ILS*, 5592 : *porticus areasq[ue...ma]cello Liviuae ornatum Vrbis suae addi dedicariq[ue] iusserunt*.

3 *Lib. Pont.*, ed. Duchesne, I, p. 208-209 : *fecit basilicam nomini suo iuxta macellum Libiae*.

4 Lanciani 1874, 1875, 1890 ; H. Thédenat dans le *DAGR*, s.v. *macellum*.



5 Les vestiges découverts par R. Lanciani en 1874 lors des grands travaux qui éradiquèrent les jardins et villas de l'Esquilin sont indéniablement assimilables à ceux d'un *macellum*, comme l'a à nouveau démontré C. De Ruyt, laquelle identifie ces vestiges avec le *macellum Liviae* augustéen (De Ruyt 1983, p. 163-166).

6 L'édifice, en dépit des problèmes liés à sa localisation, est généralement compté sans discussion au nombre des constructions attribuées à Livie (spéc. Barrett 2002, p. 202 ; Dyson 2010 fait même figurer dans son index topographique l'entrée « *macellum of Livia* »).

7 DC, 55, 8, 2.

8 Certains chercheurs ont mis en relation la construction d'un nouveau *macellum* par Auguste avec la probable destruction du marché républicain lors de la construction du *forum augustum* (déjà Schneider dans *RE*, s.v. *macellum Liviae* ; Richardson 1992, p. 240-241 ; Dyson 2010, p. 37 ; 252), mais cette hypothèse a été mise en doute par De Ruyt 1983, p. 163, selon laquelle la destruction du marché républicain n'est assurée qu'au plus tard au moment de la construction du temple de la Paix par Vespasien entre 71 et 74.

9 Sur les limites du domaine, et la nature des aménagements auxquels procéda Mécène, voir Chillet 2011.

10 De Ruyt 1983, p. 163.

11 Cette hypothèse est très largement répandue et elle inclut généralement la construction d'un portique et d'un marché : Grimal 1969, p. 144-145 ; Boudreau-Flory 1983, p. 327 ; Zanker 1987, p. 154 ; Dyson 2010, p. 252.

12 Royo 1999, p. 88-195. Adoptant un point de vue un peu différent, certains auteurs ont mis davantage l'accent sur le rôle de Livie dans le programme de construction : c'est le cas notamment de Barrett 2002, *loc.cit.* et d'Edmonson 2009, p. 182, qui affirme qu'en participant au triomphe de Tibère en 7 av. J.-C., et en procédant à des opérations édilitaires telles que le *macellum* et la *porticus Liviae*, elle pouvait se considérer comme « *triumphator* ».

13 DC, 55, 8, 2 : καὶ τὸ τεμένισμα τὸ Λίουιον ὀνομασμένον καθιέρωσε μετὰ τῆς μητρός.

14 Rich 1990. La même traduction se retrouve chez les éditeurs espagnols : « *celebro el triunfo y consagro, en compania de su madre, el Portico llamado de Livia* » (Cortès Copete 2011) et italien : « *e insieme alla madre dedicò il cosiddetto Portico di Livia* » (Stroppa 1998, avec en note un renvoi à 54, 23, 6).

15 Richardson 1990.

16 Platner – Ashby ; Pisani Sartorio dans *LTUR*, s.v. *macellum Liviae*.

17 De Ruyt 1983, p. 167.

18 On le trouve déjà chez P. Grimal (1969, p. 144), qui reprend la référence à propos des jardins de Mécène, sans citer le texte : « Il y a plus : le *macellum Liviae*, dédié par Tibère en 7 av. J.-C. (note 6 : DC, 55, 8) se trouvait précisément au nord de la Porte Esquiline ». En 1996, dans le tome I de *l'Architecture romaine*, au chapitre « Les marchés du début de l'empire (époque julio-claudienne) », p. 453, P. Gros, quoique plus prudent, puisqu'il précise bien que le texte de Dion est sujet à caution, ne remet pas en question la datation augustéenne du *macellum Liviae* : il vaut la peine de citer le passage entier, qui inclut sans réserve le *macellum Liviae* dans la chaîne chronologique des marchés tardo-républicains et julio-claudiens : « L'accroissement des besoins de Rome en matière de distribution des denrées a suscité au cours de la première période impériale la construction de deux nouveaux *macella*, dont malheureusement ne subsistent que peu de vestiges. Le *macellum Liviae*, attesté sur l'Esquilin par diverses sources tardives, et un passage de Dion Cassius (55, 8, 2) d'ailleurs sujet à caution, fut construit sur l'ordre de Tibère et dédié à sa mère Livie encore sous le règne d'Auguste (en 7 av. J.-C. si l'on retient la notice de Dion). [suivent les éléments de localisation]. Le second marché fut créé par Néron : c'est le *macellum Augusti* du monnayage officiel, plus connu dans la tradition antique comme le *Macellum magnum*, le Grand Marché, par opposition évidemment aux deux précédents, le républicain et le tibérien ».

19 C. De Ruyt, pourtant catégorique dans le rejet du passage de Cassius Dion, admet toutefois la construction par Auguste d'un nouveau marché sur l'Esquilin, pour contribuer au développement du quartier récemment aménagé (p. 255 ; 354).

20 On ne trouve que deux autres occurrences : Jos., *A.J.* IV, 242 ; XVIII, 19.

21 Les temples d'Isis et Sérapis : DC, 42, 26, 2 : ἐτύγγανε γὰρ ἱερά Ἰσιδι ἐνταῦθα τότε γυγνόμενα) ἔδοξε γνώμη τῶν μάντεων πάντα αὐθις τά τε ἐκείνης καὶ τὰ τοῦ Σαράπιδος τεμενίσματα κατασκάψαι : « Et selon l'interprétation que les devins donnèrent, (il se trouve qu'on y célébrait alors des rites à Isis), on devait raser à nouveaux tous les lieux consacrés à cette déesse et à Sérapis » (trad. Hinard & Cordier, Les Belles-Lettres) ; le temple d'Apollon Palatin : DC, 53, 1, 3 : τό τε Ἀπολλώνιον τὸ [τε] ἐν τῷ Παλατίῳ καὶ τὸ τεμένισμα τὸ περὶ αὐτό, τὰς τε ἀποθήκας τῶν βιβλίων, ἐξεποίησε καὶ καθιέρωσε . « Il acheva aussi le temple d'Apollon, sur le Palatin, avec l'enceinte sacrée qui l'entoure et la bibliothèque, et il en fit la dédicace » ; le temple de Janus : DC, 53, 27, 1 : Αὔγουστος μὲν ταῦτά τε ἐν τοῖς πολέμοις ἔπραξε, καὶ τὸ τοῦ Ἰανοῦ τεμένισμα ἀνοιχθὲν δι' αὐτοὺς ἔκλεισεν, « Tel fut le résultat des guerres d'Auguste ; alors il ferma le temple de Janus qu'elles avaient fait rouvrir » ; le temple de Jérusalem : DC, 66, 6, 1 : τό τε τεῖχος ἐλυμήναντο καὶ τὸν περίβολον τὸν περὶ τὸ τεμένισμα ἄκοντες συγκατέφλεξαν, καὶ ἀνεώχθη ἡ ἔσοδος ἢ ἐπὶ τὸν νεῶν τοῖς Ῥωμαίοις, « ils endommagèrent le mur et brûlèrent avec lui, malgré eux, l'enceinte qui protégeait le lieu sacré, et le chemin du temple fut ouvert aux Romains » ; les temples du culte impérial : DC, 57, 9, 1 : ταῦτά τε οὖν δημοτικῶς διώκει, καὶ ὅτι οὔτε τεμένισμα αὐτῷ οὐχ ὅπως αὐθαίρετον ἀλλ' οὐδ' ἄλλως τότε γε ἔτεμενίσθη, οὔτε εἰκόνα ἐξῆν αὐτοῦ οὐδενὶ στήσαι, « Par de tels actes, il faisait aimer au peuple son gouvernement, et aussi parce qu'alors il n'y eut aucun temple élevé en son honneur, non seulement de son consentement, mais encore d'une manière quelconque, et qu'il ne permit à personne de lui dresser des statues » et DC, 68, 24, 5 : ὕστερον μέντοι καὶ ἐκεῖνα, ὥσπερ καὶ τὰ τοῦ Γέτα ὀσῶ, πρὸς τῆς Μαΐσης τῆς ἀδελφῆς αὐτῆς ἐς τὸ τοῦ Ἀντωνίνου τεμένισμα μετεκομίσθη, « plus tard, néanmoins, ses os, ainsi que ceux de Géta, furent transférés, par les soins de Maesa, sa sœur, dans l'enceinte consacrée à Antonin. ». Il est également employé au sens métaphorique, associé à d'autres termes du champ lexical religieux : DC, 52, 35, 5 : χειροτονητὸς δ' οὐδεὶς πώποτε θεὸς ἐγένετο, ὥστε σοὶ μὲν ἀγαθῶν τε ὄντι καὶ καλῶς ἄρχοντι πᾶσα μὲν γῆ τεμένισμα ἔσται, πᾶσαι δὲ πόλεις ναοί, πάντες δὲ ἄνθρωποι ἀγάλματα, « jamais vote n'eut le pouvoir de faire un dieu ; en te montrant bon, en commandant avec équité, la terre entière sera pour toi une enceinte sacrée, toutes les villes seront des temples, tous les hommes seront des statues ».

22 Il faut rappeler que contrairement aux critiques qui ont été parfois formulées à l'encontre de l'historien, plusieurs études récentes ont établi la qualité de son lexique, notamment institutionnel (voir sur ces aspects Hinard 2005).

23 ἡ σκηνή, qui est utilisé pour le théâtre, désigne aussi chez Dion la tente militaire et la cabane de Romulus détruite par un incendie en 38 av. J.-C. (DC, 48, 43, 4), ou en 12 av. J.-C. (DC, 54, 29, 8), Mais en cela Dion Cassius respecte une dénomination qui remonte au temps où effectivement la *skéné* d'un théâtre était une baraque, ce qui respecte le sémème de base du mot. Cf. Moretti 2001, p. 124-125.

24 DC, 54, 23, 6 : τῆς ἐκείνου κατασκευῆς, ὅπως μηδὲν μνημόσυνον ἐν τῇ πόλει ἔχη, καταβάλων περιστῶν ὠκοδομήσατο, καὶ οὐ τὸ ὄνομα τὸ τοῦ Πωλίωνος ἀλλὰ τὸ τῆς Λιουίας ἐπέγραψεν, « [Auguste] détruisit l'édifice construit par [Pollion], pour l'empêcher de bénéficier d'un quelconque monument dans la ville, et il fit construire un portique, auquel il donna non pas le nom de Pollion mais celui de Livie ».

25 Suet., *Aug.*, 29, 5. Selon l'interprétation donnée par Ovide, Auguste inaugurerait peut-être simplement un thème de politique impériale appelé à une longue postérité en prétendant rendre au public une zone « confisquée » par un aristocrate : *Ov., F.*, VI, 637-648.

26 Kuhn 1985, p. 173.

27 DC, 44, 16, 1-2 : Ἐδέδοκτο δὲ αὐτοῖς ἐν τῷ συνεδρίῳ τὴν ἐπιχείρησιν ποιήσασθαι. [...] εἰ δ' οὖν τις καὶ τολμήσειέ που, ἀλλὰ τούς γε μονομάχους, οὓς πολλοὺς ἐν τῷ Πομπηίῳ θεάτρῳ, πρόφασιν ὡς καὶ ὄπλομαχῆσοντας, βοηθήσειν σφίσις ἤλιπον. ἐκεῖ γὰρ που ἐν οἰκίματι τι τοῦ περιστῶν σθνεδρεύειν ἔμελλον, « Ils résolurent de l'attaquer en plein sénat. [...] d'ailleurs, si quelqu'un l'osait faire (*ie le défendre*), ils espéraient que les gladiateurs qu'ils avaient postés d'avance en grand nombre dans le théâtre de Pompée, sous prétexte de les faire combattre, viendraient à leur secours. C'était là, en effet, dans une salle du péristyle, que le sénat devait tenir sa séance. » On peut souligner que le terme qui désigne ici le portique

du complexe pompéien est proche de celui employé par Strabon pour celui de Livie : Str., V, 3, 8 C236 : ἴδοι δὲ [...] καὶ τὰ ἐν τῷ Παλατίῳ καὶ τῷ τῆς Λιβίας, ῥαδιῶς ἐκλάθοιτ' ἄν τῶν ἕξωθεν « ...quand on voit les édifices du Palatin et de la promenade de Livie, on oublie à l'instant tout ce qu'on avait pu voir hors de la ville » (trad. F. Lassère, CUF).

28 Boudreau-Flory 1984 a attiré l'attention sur la construction, à l'intérieur du portique, d'une *aedes* à *Concordia* dont le *dies natalis* était le 11 juin ; Zanker 1989, p. 149 ; Royo 1999, p. 192. On trouvera un bilan complet de ce dossier dans Guilhembet 1995, p. 572-577 ; voir aussi, pour les aspects topographiques et archéologiques, C. Panella dans *LTUR* IV, 1999. En dépit de la validité des arguments appuyant cette thèse, B. Ackroyd (2000, p. 578-579) la rejette et estime que Tibère et Livie procédèrent en 7 av. J.-C. à la ré-inauguration du temple de Concorde sur le *forum*.

29 ἢ τε στοὰ ἡ Ἰουλία καλουμένη ὠκοδομήθη τε ἐς τιμὴν τοῦ τε Γαίου καὶ τοῦ Λουκίου τῶν Καισάρων, καὶ τότε καθιερώθη.

30 L'identification du bâtiment est malheureusement elle aussi l'objet d'interminables débats, rappelés dans Ackroyd 2000, p. 563-571.

31 Kuhn 1985, p. 171-173 ; chez Dion, le même terme désigne la basilique de Neptune construite par Agrippa : 53, 27, 1.

32 Le texte a été corrigé dès 1841 par R. Merkel dans son édition des *Fastes* d'Ovide (réimpr. en 1971) et la correction a été adoptée par E. Gros et V. Boissée (qui cependant conservent à tort le nom de Livie dans leur traduction), et toutes les éditions ultérieures. En 1992, un petit article de B. Ackroyd a tenté de revenir au texte des manuscrits en développant trois arguments : le terme de *stoa* désigne habituellement une *porticus* et dans un cas seulement, celui de la basilique émilienne, une basilique ; la date de dédicace de la basilique julienne ne serait pas 12 mais 13 ap. J.-C. d'après *RGDA* 20, 3 : *eandem basilicam consumptam incendio ampliato eius solo sub titulo nominis filiorum m[eorum i]ncohausi et, si uius non perfecissem, perfecit ab heredibus [meis ius]i*, qui semble indiquer que les travaux ne sont pas achevés au moment de la rédaction du texte, soit 12 ap. J.-C. ; l'éditeur est incohérent puisque en 55, 32, 2, il suggère à juste titre de corriger *Ioulia* en *Liouia* mais conserve le texte des manuscrits ; pour cet auteur, le passage évoquerait donc la dédicace, en 12 ap. J.-C., du portique de Livie. Son argumentation, dont la conclusion est réaffirmée en 2000 (Ackroyd 2000, p. 578), nous semble cependant fragilisée par plusieurs éléments : son premier argument ne nous semble pas recevable, puisque le terme de *stoa* désigne bien, chez Dion une basilique, et pas seulement la basilique émilienne, mais aussi la basilique de Neptune offerte par Agrippa (53 27, 1 ; voir aussi 55, 8, 3) ; par ailleurs, si le portique de Livie fut dédicacé en 12 ap. J.-C., comment comprendre le passage évoquant la dédicace d'un édifice « de Livie » en 7 av. J.-C.? À ce sujet, J. Scheid, dans sa récente édition des *RGDA*, précise que la forme verbale *perfecissem*, comprise comme un potentiel pour mettre en doute la date de 12 ap. J.-C., doit être comprise comme un conditionnel irréel, ce qui implique que les travaux étaient bien achevés en 12 ap. J.-C. (Scheid 2007 *ad loc.*). Enfin, et surtout, le passage du livre 56 doit être considéré dans son ensemble : Dion précise en effet que la *stoa* en question fut construite « en l'honneur de Caius et de Lucius César » et c'est la raison pour laquelle le nom qui lui est donné est celui de leur *gens*, soit la *gens Iulia*, comme l'explique ailleurs Dion pour la curie *Iulia*, nommée ainsi en l'honneur de César (47, 19, 1).

33 *Supra* n. xxx.

34 Cf. *LTUR* s.v. *basilica Iulia*.

35 Quint., *I.O.*, XII, 5-6.

36 Le texte de Dion préciserait donc que l'empereur Trajan rendait la justice dans la basilique julienne, ce qui pourrait constituer un élément supplémentaire à verser au dossier, déjà fort nourri, de l'identification possible de la *b.I.* sur les *plutei Traiani*.

37 *Epitomé* de Xiphilin, ed. Boissevain, t. 3. Les confusions sur les noms des personnages sont malheureusement assez fréquentes dans l'*Histoire romaine* de Dion, et elles proviennent généralement d'erreurs de copistes, comme on a pu le montrer (voir par exemple Fromentin, Bertrand 2008, *ad* 45, 1, 1 et 17, 1).

38 Nous proposons par conséquent de traduire le passage ainsi : « il dédia, en compagnie de sa mère, l'édifice sacré portant le nom de Livie ». Cette interprétation nous conduit à faire remarquer qu'il est aussi possible, pour l'inscription du IV<sup>e</sup> siècle, de restituer *[sa]cello Liviae* à la place de *[ma]cello Liviae*. Mais pour la restitution de l'inscription, voir *infra*, n. XXX.

39 Cette chronologie, assez généralement admise, y compris dans le bilan établi par Shipley 1931, p. 53, a cependant été mise en doute par Ackroyd 1992 (voir *supra*), et de nouveau plus récemment : Ackroyd 2000, p. 578-579, pour qui le *temenisma* renverrait au temple de *Concordia* restauré par Tibère sur le *Forum*. Cette hypothèse ne nous paraît toutefois pas acceptable, parce qu'elle omet que le *temenisma* en question porte alors le nom de Livie. *A contrario* on relèvera que le poète augustéen Ovide désigne la *porticus Liviae* en des termes similaires à ceux de Dion : *Ov., Ars, I, 71 : nec tibi uitetur quae priscis sparsa tabellis/porticus auctoris Livia nomen habet* (« Ne néglige pas de visiter cette galerie qui, remplie de tableaux antiques, porte le nom de Livie, sa fondatrice »).

40 *Aug., 28, 6 : Quaedam etiam opera sub nomine alieno, nepotum scilicet et uxoris sororisque fecit*, « Auguste bâtit encore certains monuments au nom d'autres personnes, à savoir de ses petits-fils, de sa femme et de sa sœur. »

41 On ne peut tirer argument de l'absence du *macellum Liviae* dans les *Res Gestae* rédigés par Auguste, puisqu'il est reconnu, depuis la démonstration éclairante proposée par R. Sablayrolles, que les chapitres 19 à 21 ne reflètent pas l'ensemble de l'œuvre urbaine du *Princeps* mais les constructions symboliques du nouveau régime (Sablayrolles 1981) : la liste des *Res Gestae* reprend à peu près la même liste des bâtiments « dynastiques », soit la basilique *Gai et Luci* (20, 3), le théâtre de Marcellus (21, 1). Ne sont mentionnées ni la *porticus* d'Octavie (mais celle d'Octavius qui précédait à Auguste : 19, 1) ni celle de Livie. Il reste troublant cependant que sur les trois édifices identifiés dans l'historiographie moderne comme des *macella* de Rome, le *m. L.* soit le seul à ne pas être attesté par des témoignages littéraires.

42 Lanciani 1874, p. 212-219, n°16 sur le plan joint, le bâtiment correspond en revanche à la notice n° 37 des éléments décrits par Lanciani. Pour une description complète des vestiges, nous renvoyons à cet article, à De Ruyt, 1983, p. 163-166 et à Pisani Sartorio, dans : *LTUR, s.v. Macellum Liviae*.

43 *FUR*, feuille n° XXIII. Voir notre plan, fig. 2 n°a. En revanche, il semble – et Lanciani le faisait déjà – qu'il faille exclure un rattachement des structures éditées en 1875 (Lanciani, 1875, p. 193-194. Voir notre plan, fig. 2 n°b) reportées sur la *forma* et situées sous la via Carlo Alberto actuelle, juste au nord du nœud viaire au sortir de la *porta Esquilina* avec le « bâtiment de 1874 ». Non seulement l'orientation n'est pas la même, mais en plus, il n'existe aucune raison archéologique pour lier ces vestiges avec le *macellum Liviae* ou au *forum Esquilinum* qu'on a parfois confondu avec lui. De fait, les bâtiments en question couvrent à coup sûr les sépultures pré-augustéennes et la voie consulaire ancienne. Ils se trouvent par ailleurs situés à moins d'une dizaine de mètres des arcs de la *porta Esquilina*, ce qu'on ne comprendrait pas si ces bâtiments appartenaient au même projet édilitaire que la restauration de la porte par Auguste.

44 Lanciani 1874, p. 213-214.

45 Sur les caractéristiques architecturales du *macellum*, voir De Ruyt 1983, p.284-303.

46 *CIL*, VI, 1178 = *ILS*, 5592.

47 Lanciani 1874, p. 217.

48 Lanciani 1874, p. 216-217.

49 Lanciani 1874, p. 217, n. 1 ; 1875, p. 193.

50 Lanciani 1890, p. 531.

51 Visconti 1876, p. 41-44. Cette inscription (*CIL*, VI, 31 888) fut trouvée immédiatement hors de la porte Esquiline, à moins de dix mètres de l'arche subsistante et vraisemblablement presque *in situ*. Elle était jumelle d'une autre inscription (*CIL*, VI, 1662 = *ILS*, 5357), trouvée au XVI<sup>e</sup> siècle sous l'autel de l'église San Vito voisine. Toutes deux constituaient vraisemblablement des bases de statue. Sur ces inscriptions, voir Bauer 1997, p. 42.

52 Voir *PLRE*, II, p. 399.

- 53 Pour l'histoire de cet *ordo Romanus*, qui décrit les cérémonies romaines présidées par le pape, voir Montecchi Palazzi 1984, p. 57-59.
- 54 Cf. *infra*, p. XXX.
- 55 De Ruyt 1983, p. 301-303.
- 56 Thedenat, dans : *DABG, s.v., macellum*, p. 1457.
- 57 Marchetti 1914, p. 363, n°149.
- 58 Platner – Ashby 1929, *s.v. macellum Liviae*.
- 59 De Ruyt 1983, p. 163-172. On notera que l'édifice est prudemment qualifié de marché de Livie ou marché de l'Esquilin, notamment dans l'Index du volume.
- 60 Richardson 1990 *s.v. macellum Liviae*.
- 61 Pisani-Sartorio, dans : *LTUR, s.v. macellum Liviae*. Signalons, outre la localisation au sud de la porte proposée par Lanciani, une autre hypothèse, formulée par F. Magi et soutenue par F. Rodríguez Almeida, qui assimilaient des vestiges augustéens trouvés sous Sainte Marie Majeure au *macellum*. F. Coarelli eut raison de cette hypothèse qui ne correspondait ni avec la morphologie des vestiges, ni avec les sources littéraires et épigraphiques tardives. Sur cette question, voir Magi 1972, p. 59-68 ; Rodríguez-Almeida 1981, p. 157 et *contra* Coarelli 1984, p. 187-189. Van Haepere 1997 et 1998 propose de voir dans ces vestiges un temple de Cybèle.
- 62 *CIL*, XV, 7303, 1.
- 63 Lanciani 1874, p. 216, et *FUR*, pl. XXIII.
- 64 Parmi celles qui sont datées : *CIL*, XV, 1189 : époque d'Antonin le Pieux ; 236 : milieu du II<sup>e</sup> siècle ; 811 : autour de 123.
- 65 Le réticulé s'impose à Rome dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Concurrencée par l'usage de la brique, la technique ne régresse cependant qu'à partir de la première moitié du deuxième siècle ap. J.-C., ce qui rend une datation trajanienne possible, même pour le mur de réticulé du bâtiment de 1874. Voir Adam 1984, p. 142-147.
- 66 Lugli 1957, I, p. 156. Voir immédiatement au nord du « bâtiment de 1874 » les vestiges trouvés sous la piazza Fanti, qui utilisent la même technique (en revanche, les auteurs, se référant à Lugli, cantonnent étrangement l'usage de cette technique à la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. : Caruso – Volpe, 1995, p.190).
- 67 La question de la *fossa* est aussi fort complexe. Les textes nous apprennent qu'entre la porte Viminale et la porte Esquiline, les murs étaient doublés d'un profond fossé. La zone immédiatement au-delà des murs, qui correspondrait à cette *fossa* a d'ailleurs été effectivement protégée par divers règlements gravés sur pierre et trouvés *in situ*. Il s'agit des bornes du préteur Sentius *CIL*, I<sup>2</sup>, 838 = VI, 31614 ; I<sup>2</sup>, 839 = VI, 31615 ; I<sup>2</sup>, 2981 = VI, 30885, datées de l'époque syllanienne et trouvées à égale distance du mur entre les deux portes, mais aussi le sénatus-consulte *de pago Montano* (*CIL*, I<sup>2</sup>, 591 = VI, 3823 = 31 577 = *ILS*, 6082), trouvé sans doute *in situ* au nord de la porte esquiline (pour les localisations, voir le plan fig. 2). Ces réglementations, issues du Sénat et soumises à l'autorité d'un magistrat (préteur ou édiles plébéiens) ont pour but d'empêcher le dépôt de cadavres, d'ordure et de terre, et l'installation de bûchers funéraires dans une zone correspondant vraisemblablement à la *fossa*. La question du devenir de cette *fossa* est ardue : les fouilles en ont retrouvé la trace à une profondeur de près de 20 mètres, ce qui correspond bien aux schémas des *aggeres* connus. Les deux points auxquels les fouilles ont retrouvé une couche de boue qui devait recouvrir le fond de la *fossa*, se trouvent précisément à quelques dizaines de mètres au nord du « bâtiment de 1874 » (via Principe Amedeo et Via Principe Umberto : cf. *BCAR*, 1888, p. 19 et *NScA*, 1883, p. 47). Cependant, les rapports de fouilles ne permettent pas de préciser la date de son comblement. Il est vraisemblable qu'il ait été effectif au début de l'Empire.
- 68 Le Gall 1991, p. 60 *sq.* Palmer, quant à lui, préfère penser que la barrière d'octroi, de l'époque de Vespasien, voire d'Auguste, se situait en fait sur le tracé de la future muraille aurélienne qui n'aurait fait que relier les bornes d'octroi. L'argumentation n'est pas tout à fait convaincante. Cf. Palmer, 1980.
- 69 Les bornes d'octroi sont : *CIL*, VI, 1016 a-d et 31227 localisées respectivement : 1016 b : *in via Salaria, c* : *ad portam Flaminiam, 31227 prope moenia urbis pone basilicam Lateranam*. 1016 a qui nous intéresse est localisée dans le palais Cesis qui se trouve à la porte esquiline.

70 Cf. De Ruyt 1983, p. 160-163 et Pisani – Sartorio, dans : *LTUR*, s.v. *macellum* : le *macellum* républicain est une première fois amputé lors de la construction du *templum Pacis* sous Vespasien, et définitivement par celle du *forum transitorium* (commencé sous Domitien et inauguré sous Nerva). Voir Coarelli, dans : *LTUR*, s.v. *Pax, templum* et Bauer et Morselli, dans : *LTUR*, s.v. *forum Nervae*.

71 Cf. De Ruyt 1983, p. 172-184 et Pisani – Sartorio, dans : *LTUR*, s.v. *macellum magnum*.

72 De Ruyt 1983, p. 167-169.

73 *CIL*, VI, 1178.

74 Einsiedeln, f°70a. L'itinéraire d'Einsiedeln ainsi que la collection d'inscriptions qui le précède, a été compilé et écrit aux VIII-IX<sup>e</sup> siècles. Voir Walser 1987.

75 [DDD(omini) nnn(ostri)Valentinianus] Valens et Gratianus Pii Felices ac triumphatores Augg(g)(usti) porticus areasq[ue .... ma]CELLO LIVIAE ADORNATum urbis suae addi dedicariq(ue) iusserunt. Une autre restitution, en début d'inscription, est possible, ne mentionnant pas Valentinien.

76 L'alliance d'une *porticus* à un *macellum* se trouve à *Dougga* (*CIL*, VIII, 1503 : *porticum et [area]m macelli*, et 26530 : *porticum [et ---]um macelli* ; *AE*, 1914, 167 : *porticum et [area]m macelli*) ; à *Auzia* (Maurétanie césarienne) (*CIL*, VIII, 9062 et 63 restituée : *[m]acellum cum porticibu[s]*) ; à *Lepcis Magna* (*AE*, 1948, 40 : *porticum macelli*) ; en Italie à *Ausculum* (*CIL*, I<sup>2</sup>, 3186 : *[macel]lum tabern(as) portic(us)*). À *Siscia* (Pannonie supérieure), le *macellum* et la *porticus* pourraient n'être que les éléments d'une liste sans lien urbanistique immédiat (*CIL*, III, 6476).

77 Même si l'inscription est d'une qualité médiocre, les lettres mesurent tout de même 17-18 cm de hauteur, ce qui est comparable à la hauteur des lettres de bronze de la dédicace flavienne du Colisée (*CIL*, VI, 40454a).

78 De Ruyt 1983, p. 325. On doit donc, pour ces raisons, écarter l'alternative envisagée plus haut proposant de restituer *sa]cello* au lieu de *ma]cello*. Outre la faible occurrence du terme *sacellum* dans les inscriptions de Rome (*CIL* VI, 09493 ; 32455 ; 32469), il faut ajouter que l'alliance du terme *sacellum* avec un génitif du dieu auquel le sanctuaire est dédié est rare (*CIL*, VI, 9493, IX, 4110, *AE*, 1996, 1185) ; le terme est parfois au datif, ce qui resterait possible pour le *Liviae* de l'inscription (*CIL*, XIV, 2458), mais en aucun cas il ne s'agit du nom du dédicant.

79 *Lib. Pont.*, ed. Duchesne, I, p. 208-209, lequel identifie la basilique construite par le pape Libère *juxta macellum Libiae* avec Saint Marie Majeure. Sur cette question, voir *infra* p. XXX.

80 *Lib. Pont.*, ed. Duchesne, I, p. 232.

81 *Reg. Urb.*, reg. V.

82 Réfutant à la fois l'analyse positive d'A. Chastagnol et l'hypercritique de J. Arce, Behrwald 2006 (avec bibliographie) tente de retracer les étapes de la stratification des documents.

83 Pour une esquisse de la méthodologie, voir Guilhembet 1996.

84 *CIL*, VI, 41335 = *AE*, 1946, 211.

85 Puisque le *macellum* est donné dans la V<sup>e</sup> région par les régionnaires.

86 Annibaldi 1940.

87 Zucchetti 1920, p. 165, l. 10-11.

88 Lanciani 1890.

89 Valentini – Zucchetti, IV, p. 32.

90 Valentini – Zucchetti, IV, p. 295.

91 Valentini – Zucchetti, IV, p. 489.

92 Marchetti 1914.

93 *ICUR*, VI, 16380 = *ILCV* 01274 et Wilpert *Römische Quartalschrift* XXII, 1908, p. 80 (*non vidi*).

94 Cf. de Spirito, dans : *LTUR*, s.v. *basilica Liberii*.

95 Hülsen 1927, p. 499-500. Voir aussi de Spirito, dans : *LTUR*, s.v. *basilica Liberii*.

96 Il existait un bâtiment paléochrétien remontant au Haut Moyen Âge sous l'actuelle église San Vito dont la construction date du XV<sup>e</sup> siècle. La transmission du titre *in macello* ne serait intervenue, après la destruction de l'église située près de Santa Bibiana, que sur la base de

l'identité du saint dédicataire des deux édifices. Autrement dit, le titre *in macello* aurait été d'autant plus facilement récupéré par l'église actuelle située près de l'arc de Gallien / arc de San Vito, qu'elle portait précisément le nom de San Vito tout comme l'église située près de Sainte Bibiane et qui porta la première le titre *in macello*. Sur les fouilles conduites dans les années 70 dans l'église San Vito, voir Santa Maria Scrinari 1979.

97 *Lib. Pont.*, éd. Duchesne, I, p. 221 et 249. De Spirito, dans : *LTUR*, s.v. : *basilica Libiana*.

98 Voir dans le légendier romain, le récit de la passion de Bibiana qui eut un grand retentissement au Moyen-Âge : Delehay 1936, p. 124-143 et §4, p. 262 pour le texte.

99 *CIL*, VI, 1178.

100 On ne connaît Presque rien de sainte Bibiana et son histoire est fortement questionnable : ses acta sont médiévaux. Voir *Dix mille...*, s.v. *Bibiane*.

101 Plin., XXXIV, 2 (2) précise que l'*aes Livianum*, tire son nom de l'épouse d'Auguste : *a conjuge Augusti appellatum*.

102 Mais voir G. de Spirito, dans *LTUR* s.v. *Forum Appiae*, qui préfère voir dans ce nom une abréviation pour « *forum viae Appiae* ».

103 Voir les *fora Aproniani, Marci, Sallustii, Tauri* qui sont attestés sous ce nom, et les *fora* de Acilius Glabrio Sibidius, de Petronius Maximus, de Flavius Eurycles Eptuncanus. Sur ces *fora*, pour les sources, voir leur notice respective dans le *LTUR*, ou voir Bauer 1997.

104 Le *Forum* d'Auguste est lui-même connu dans les sources sous une triple dénomination : *forum Augustum, forum Augusti* et *forum Martis* : voir, pour les sources, V. Kockel, dans *LTUR*. s.u.

### **Pour citer cet article**

#### Référence électronique

Estelle Bertrand et Clément Chillet, « Le *macellum Liviae* à Rome : vrai ou faux monument augustéen ? », *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité* [En ligne], 128-2 | 2016, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 01 juillet 2016. URL : <http://mefra.revues.org/3807>

### **À propos des auteurs**

#### **Estelle Bertrand**

Université du Maine - [estelle.bertrand@univ-lemans.fr](mailto:estelle.bertrand@univ-lemans.fr)

#### **Clément Chillet**

École française de Rome - [clementchillet@yahoo.fr](mailto:clementchillet@yahoo.fr)

### **Droits d'auteur**

© École française de Rome

### **Résumés**

Il est souvent admis que le premier *Princeps* Auguste a offert au peuple de Rome, outre les nombreux temples et restaurations d'édifices, un nouveau marché portant le nom de sa propre épouse, le *macellum Liviae*, destiné à désengorger l'unique *macellum* républicain et à démontrer la munificence du premier *Princeps* en réaction aux excès du luxe privé tardo-républicain. L'hypothèse s'appuie sur une documentation épigraphique, littéraire – notamment une attestation de l'historien sévérien Cassius Dion – et archéologique, d'interprétation délicate et souvent fautive. Il s'agit de retracer ici le parcours d'une identification et d'une localisation l'une et l'autre particulièrement fragiles pour inviter à la plus grande prudence s'agissant de l'existence même d'un *macellum* augustéen. On tentera également, avec la même prudence, de proposer une nouvelle hypothèse de datation et de localisation du *macellum Liviae*.

It's a common opinion that Augustus, first *Princeps*, not only built or restored numerous temples and other sorts of buildings, but also offered the Roman people a new market, bearing his own wife's name. Doing so, he would have intended to reduce the overload on the old one, and to show his munificence contrasting with the immoderate private luxury at the end of the Republic. This hypothesis lays on epigraphic, literary (particularly on the Severian historian Cassius Dio) and archaeological grounds, which are difficult to interpret, and, so, are usually misread. This paper follows the history of the usual identification and localization, both very fragile, refutes them, and suggests to be cautious with the very idea of an Augustan *macellum*. It tries also, with same carefulness, to suggest a new hypothesis for dating and locating the *macellum Liviae*.

### ***Entrées d'index***

***Mots-clés*** : macellum Liviae, histoire urbaine, topographie romaine, Rome augustéenne, Rome trajanienne, Esquilin, Cassius Dion

***Keywords*** : macellum Liviae. urban history. Roman topography. Augustan Rome. Trajanic Rome. Esquilin. Cassius Dio